

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18<sup>ème</sup> année - N° 3168 - Jeudi 31 Mai 2018 - Prix : 200 Fc

TENSION ENTRE MRODJOU ET BEIT-SALAM

## Hassane Hamadi emboîte le pas à l'opposition

Par conséquent, nous considérons que le processus référendaire, en cours, est anticonstitutionnelle et donc illégitime pour chaque citoyen loyaliste ou démocrate.

C'est pourquoi nous appelons au retour de l'ordre constitutionnel avec le rétablissement de la Cour Constitutionnelle et des libertés publiques avant d'organiser des élections qui peuvent plonger notre pays dans une situation d'insécurité, d'instabilité, de séparatisme et de haine.

Dans ce cadre, nous faisons également appel à tous les démocrates, aux partis politiques, à la société civile, les institutions qui se sentent lésées et qui partagent ces mêmes visions ainsi qu'à la communauté internationale à se joindre à nous pour faire obstacle à cette dérive qui menace la stabilité de nos institutions, la paix civile et le développement durable du pays.

Le Cabinet et l'Exécutif de l'île Autonome de la Grande Comores (Ngazidja)					
Le gouverneur HASSANI Hamadi					
Le cabinet et les Commissaires de l'exécutif de l'île Autonome de la Grande Comores (Ngazidja)					
01	Commissaire Finances <i>Ibrahim Hamadi</i>	<i>[Signature]</i>	12	Conseiller politique	<i>[Signature]</i>
02	Commissaire Education <i>Nourhida Benoussoune</i>	<i>[Signature]</i>	13	Conseiller privé	<i>[Signature]</i>
03	Commissaire FOP & Sécurité Intérieure <i>Isaïhaka Moutouha</i>	<i>[Signature]</i>	14	Conseiller	<i>[Signature]</i>
04	Commissaire Production <i>Amada Idrissi Ali</i>	<i>[Signature]</i>	15	Conseiller	<i>[Signature]</i>
05	Commissaire Environnement		16	Conseiller	<i>[Signature]</i>
06	Commissaire Santé		17	Conseiller	<i>[Signature]</i>
07	Secrétaire Général de l'Exécutif <i>Abdoukarim Bouchouk</i>	<i>[Signature]</i>	18	Conseiller	<i>[Signature]</i>
08	Secrétaire Général du Gouvernement <i>ALNADA Y. ISLAM</i>	<i>[Signature]</i>	19	Président Conseil Économique et Social	<i>[Signature]</i>
09	Directeur de Cabinet <i>SALB Ahameda Youssef</i>	<i>[Signature]</i>	20	Directrice ORTN	<i>[Signature]</i>

# LA FOIRE

## DES PRODUITS EGYPTIENS ET INTERNATIONAUX 2018

### RETAJ HOTEL MORONI

30 May  
11 JUNE  
2018

10:00AM  
9:00PM

## JUSTICE

## Des tribunaux commerciaux pour affaires commerciales

Le ministère de la justice, des administrations publiques et des droits humains a lors d'un point de presse, exposé les principes du projet de mise en place des tribunaux de commerce. Un programme qui entre dans le concept du développement du commerce pour appuyer la politique de l'émergence horizon 2030 du gouvernement, selon les conférenciers.

« Le principe de cette rencontre avec la presse est d'afficher la volonté du ministère et de la chambre de commerce sur la mise en place d'un organe capable de régir les textes dans les plus brefs délais, de garantir la transparence et d'attirer des investisseurs dans un climat de sécurité », annonce le secrétaire général du ministère, Jean Youssouf. Ce calendrier vient accompagner le plan national de développement lancé par le président et attribué à chaque ministère et à chaque institution.

Le présent programme, qui consiste en la mise en place d'un tribunal de commerce a été initié par



l'ancien ministre, Fahmi Said Ibrahim dans le but d'établir des normes et des principes pour protéger les commerçants et propulser l'économie. « Pour aboutir à une fin favorable, le ministère en collaboration avec la chambre de commerce a mis en pratique l'élaboration des textes pour un projet de loi voté à l'assemblée et promulgué aussitôt par le président de la République », explique Jean Youssouf.

A son tour, la directrice générale des affaires judiciaires, Maoulida Djoubeiri, a étalé en détail tous les articles dans le but de permettre aux

commerçants et aux citoyens de comprendre et d'apprendre les avantages de ces lois. Cette ancienne procureure de la République montre que ces types d'organe-tribunal existent partout et qu'ils ne servent qu'à juger les conflits inter commerçants ou entre commerçants et entreprises. « Ce tribunal viendra renforcer les compétences du parquet de Moroni », a-t-il proposé.

« La différence entre ce tribunal et les tribunaux ordinaires c'est que la sentence dans ceux-ci ne dépassera pas les quatre mois et toutes les parties en seront satisfaites dans ce

délai », se réjouit l'ancien magistrat du parquet de Moroni. Mme Djoubeiri montre que le tribunal de commerce sera constitué de deux catégories de juges. Des juges professionnels, qui sont les magistrats du quotidien nommés selon les modalités ordinaires de la magistrature et des juges consulaires, qui seront des commerçants ayant maîtrisé les rouages du domaine et du métier qui seront nommés par arrêté ministériel après élections dans les différentes structures de (Union des Chambres de commerce, chambres de commerce insulaires...).

Un président de tribunal, magistrat de formation, des juges consulaires qui sont des commerçants et des greffiers du corps de la justice, en formeront l'équipe. Un autre organe spécial appelé chambre de commerce de la cour d'appel sera au-dessus pour recevoir les appels en cas d'affaire non conclue. Dans ce dernier, deux juges, un juge consulaire, ancien du tribunal consulaire et un président de la cour âgé d'au moins trente-cinq ans, de nationalité comorienne et ayant au moins cinq ans d'exercice dans le

domaine de la magistrature pourront statuer.

Pour finir, le président de l'Union des chambres de commerce de l'industrie et de l'agriculture, Ahmed Ali Bazi, a promis de veiller et faire en sorte que les organes compétents soient mis en place dans les plus brefs délais -vers juillet. Avant de conclure, il a montré que dans l'ensemble, « la réforme est bénéfique pour la politique de l'émergence et pour une croissance économique accélérée car elle va pousser au développement de tout ce qui est en relation avec le commerce et l'économie ». « Les affaires commerciales sont des questions à plusieurs enjeux qui impliquent beaucoup de personnes, morales et physiques, autorités gouvernementales, les citoyens et les banques », souligne M. Ahmed Bazi. Cela fait presque un an que le projet est passé en conseil de ministres avant d'aboutir au parlement où il sera adopté le 19 juin 2017, et promulgué un mois après par décret n°17-084 PR du 26 juillet 2017.

A.O Yazid

## FAIT DIVERS

## Fiché S malgré elle, son avocat demande explication

L'avocat de Sakina Said Omar, cette jeune femme qui se voit refuser un visa d'entrée en France pour des motifs obscurs, aux yeux de son avocat notamment, une menace à l'ordre public, s'étonne d'un qualitatif pour une jeune femme sans histoire.

Me Said Larifou n'en revient pas sur les motifs qui ont été avancés par la chancellerie française pour refuser à son client Sakina Said Omar le visa d'entrée en France. Dans une conférence de presse tenue hier mercredi, Me Said Larifou a déploré le fait que son client soit fiché en France à son insu. « Le problème ne réside pas dans le fait qu'on lui a refusé le visa. Ça peut se comprendre, mais plutôt, le fait qu'elle soit fichée comme potentiellement dangereuse pour plusieurs États membres de l'Union Européenne », a-t-il indiqué.

Et de poursuivre : « ma cliente est une jeune femme sans histoire. D'ailleurs peu de gens à Chouani où elle est née et y habite la connaissent. Tellement, elle n'a pas l'habitude de déambuler. Elle n'a jamais milité ni dans le social ou dans la politique ». Cet avocat au barreau de Moroni qui dit être déterminé pour savoir comment le nom de sa cliente s'est retrouvé dans une telle liste et qui l'a mis.

« Je pense que si vraiment elle représente une menace à l'ordre public, les autorités comoriennes ne

l'auraient pas délivré son passeport. Alors qu'elle dispose de son passeport », a-t-il indiqué, ajoutant que la famille de Sakina s'interroge si vraiment, les autorités françaises ne la prennent pas pour une autre. Dans ce cadre Me Larifou dit avoir saisi le centre des données de la France pour en savoir plus dans cette affaire.

Prenant la parole, la concernée dit avoir été elle aussi surprise par les motifs avancés par le service des visas de l'ambassade de France à Moroni. « J'ai fait toute ma scolarité à Chouani avant d'aller à l'université pour mes études supérieures. Je n'ai

pas l'habitude d'aller et venir comme ça. D'ailleurs à l'université, je rentrais chez moi, tous les jours », a-t-elle témoigné, ajoutant qu'elle est jusqu'alors abasourdie.

Même étonnement pour un cousin pour qui, il fallait réagir rapidement « avant qu'il ne soit trop tard. Et qu'elle ne soit pas coincée demain, si elle veut se rendre dans d'autres pays. Avec la montée du terrorisme, les aéroports du monde sont toutes interconnectés », a montré Fouad Mhadji.

Maoulida Mbaé



## CONFÉRENCE HEBDOMADAIRE DU CNDRS

## Vie et Œuvres de Cheikh Ahmed Soilihi, imam à Maore

Le Centre national de documentation et recherche scientifique a démarré sa série de conférences autour de l'islam pendant le mois de ramadan. La semaine passée, c'est le journaliste Hachim Mohamed Abdallah qui s'est essayé à l'exercice en présentant la vie et les œuvres de Cheikh Ahmed Soilihi.

Comme chaque année, le Cndrs abrite tous les mercredis du mois de ramadan, des conférences autour de l'islam. Cette année, c'est Hachim Mohamed Abdallah qui est intervenu le premier. Le mercredi 23 mai

dernier, le journaliste s'est penché sur la « Vie et œuvres de Cheikh Ahmed Soilihi », une figure emblématique de l'Islam à Mayotte, ancien ministre de l'Etat comorien.

Ahmed Soilihi, né le 15 octobre 1925 est un de ces politiciens mahorais qui ont essayé toute leur vie durant, de lutter contre les tendances séparatistes à l'œuvre sur l'île comorienne de Mayotte. Il croyait profondément à l'unité de l'archipel des Comores, et cela dès l'époque de l'autonomie interne. Il était l'ami apprend-on des présidents Ahmed Abdallah et Saïd Mohamed Cheikh. A cause de cette position, il a dû pendant de longues années faire

face aux pressions et à la violence du Mouvement Populaire Maorais (MPM).

Après l'indépendance des Comores et le maintien de la présence française à Mayotte, il avait été écarté des responsabilités dans l'île, mais avait continué à assumer ses choix en suivant la vie politique comorienne. Il a même sauté le pas en entrant dans un gouvernement comorien en 1991, tout en résidant dans son île de naissance.

Depuis une dizaine d'années, il s'était retiré de la politique et se consacrait uniquement à la religion en tant qu'imam de la mosquée de M'tsapere et chef de la branche mahoraise de la confrérie Shadhuliyya. Ahmed Soilihi est décédé en 2008. D'après l'écrivain Mohamed Ibrahim, en 1997, Ahmed Soilihi s'était retiré complètement de la vie politique.

Ibnou M. Abdou

Pour être informé,  
je lis la Gazette chaque jour

## TENSION ENTRE MRODJOU ET BEIT-SALAM

## Hassane Hamadi emboîte le pas à l'opposition

*Le torchon brûle entre le gouvernement et l'exécutif de Ngazidja. La déclaration commune signée par l'ensemble du cabinet du chef de l'Exécutif de l'île n'est pas de nature à apaiser une atmosphère déjà délétère. Mrojdjou appelle ouvertement à faire barrage au referendum annoncé par le président Azali.*

L'exécutif de Ngazidja hausse le ton à quelques mois de la date du referendum constitutionnel. Dans une déclaration commune dont une copie circule déjà sur les réseaux sociaux, il ne fait aucun doute que les hostilités sont ouvertes. La majorité du cabinet de

l'Exécutif de l'île déclare « anticonstitutionnels », les multiples actes pris par le président de la République à l'égard des institutions telles que la suppression par décret de la « commission anti-corruption (...) la suppression de la cour constitutionnelle, garante de la loi, du déroulement des élections ou de toute autre consultation référendaire ».

L'Exécutif de l'île s'insurge à travers ce document contre la décision de transférer « les prérogatives de la cour constitutionnelle à une cour suprême légalement incompétente ». Mrojdjou déclare illégale la désignation des représentants des îles autonomes dans les commissions

électorales insulaires (Ceii) par la commission nationale électorale indépendante après autorisation par la Cour suprême, saisie par le gouvernement, après le refus de l'exécutif de désigner ses représentants.

Dans cette même lancée, le cabinet du gouverneur Hassane Hamadi dit condamner avec vigueur « les attaques répétées aux libertés fondamentales (...) le non respect de l'immunité des élus et l'interdiction des partis et mouvements politiques de tenir une réunion publique et ou privée ». D'une condamnation à une autre, Mrojdjou considère que le processus référendaire est « anticonstitutionnel et donc illégitime pour chaque citoyen loyaliste ou démo-

crate ». Et d'appeler au retour « de l'ordre constitutionnel avec le rétablissement de la cour constitutionnelle et des libertés publiques, avant d'organiser des élections qui peuvent plonger notre pays dans une situation d'insécurité, d'instabilité, de séparatisme et de haine ».

L'exécutif de Ngazidja lance un appel à tous les démocrates, aux partis politiques, à la société civile, aux institutions qui se sentent lésées et qui partagent ces mêmes visions, ainsi qu'à la communauté internationale à se joindre à eux pour « faire obstacle à cette dérive qui menace la stabilité de nos institutions, la paix civile et le développement durable du pays ». Ainsi le gouverneur de

l'île Hassane Hamadi ne fait que rejoindre les positions déjà exprimées depuis des semaines par le gouverneur de l'île de Ndzuani et l'union de l'opposition. Il y a donc fort à craindre que si un compromis n'est pas trouvé dans cette nouvelle crise politique, l'on assiste à un retour des vieux démons des conflits de compétences entre le pouvoir central et les exécutifs insulaires. Un bras de fer qui s'ajoute à l'imbroglio politico-juridique du placement en résidence surveillée de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi.

Maoulida Mbaé

## LYCÉE DE MORONI

## Les enseignants délogés par les élèves en colère

*Des enseignants du lycée de Moroni ont été chassés des classes le matin d'hier mercredi par des élèves excédés par le fait que jusqu'alors les professeurs refusent de remplir les bulletins de notes avant satisfaction leurs revendications par le gouvernement. Il s'agirait du paiement effectif du mois mai 2017.*

Les élèves du lycée de Moroni ne décolèrent pas, après presque trois trimestres sans qu'ils obtiennent leurs bulletins de notes. Les enseignants ayant refusé jusqu'alors de les remplir sans qu'ils aient perçu le salaire effectif du mois mai 2017. Excédés par un bras de fer qui semble sans fin, les élèves ont décidé de déloger les enseignants par un mouvement instantané. « A peine rentré en classe, un groupe d'élèves s'est présenté devant la porte d'entrée et a dit avoir un message à passer. Je leur ai répondu de retourner aller saisir la coopérative

à défaut d'une autorisation de l'administration du lycée pour qu'ils puissent faire leur déclaration. Ils se sont momentanément retirés, avant de revenir en masse. Sentant que la situation pourrait devenir rapidement incontrôlable, j'ai cédé », a raconté Said Abdou enseignant de science économique au lycée de

Moroni.

« Quelle que soit la colère des élèves ils devaient passer par l'administration ou la coopérative avant toute réaction de leur part. Mais, débarquer de manière inopinée et demander l'arrêt des cours ce n'est pas ainsi qu'on doit régir », a-t-il déploré, ajoutant qu'il se présentera

comme d'habitude dans son lieu de travail. « Si les élèves se présentent, on fera cours autrement, je resterai jusqu'aux heures de sortie du travail », a-t-il fait savoir.

Même réaction pour Ahmadi Ibrahim autre enseignant, de physique chimie qui dit être surpris par le mouvement de grogne des élèves « Je me suis présenté en classe à 9h, mais à ma surprise, j'ai vu un groupe d'élèves se présenter, indiquant à leurs camarades qu'ils ne pouvaient pas faire cours au moment où leurs bulletins de notes n'ont pas été remplis. Ils ont demandé à ce que leurs camarades les rejoignent dehors. Dans une telle atmosphère, on ne pouvait rien faire, au risque de s'exposer », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il est lui aussi parti rejoindre les enseignants dans la salle des professeurs du même lycée.

« Nous sommes déjà au troisième semestre sans qu'on puisse connaître nos notes des précédents trimestres. On s'est dit qu'on ne pouvait pas continuer comme ça. Nous

avons attendu une solution. Ce n'est toujours pas le cas. Les enseignants sont même démotivés », a indiqué de son côté Abdourzak. Cet élève de 1er D laisse entendre qu'ils ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. « Nous allons continuer notre mouvement d'humeur quitte à passer toute l'année ainsi », a-t-il lâché.

Même son de cloche pour Djohar, élève de 1er G pour qui le mouvement est illimité. « En chassant les enseignants, c'est un message envoyé au gouvernement pour trouver dans le plus bref délai une solution », a-t-il fait savoir. Pour rappel la question du remplissage des bulletins de notes a été longuement abordée lors d'une conférence de presse tenue la semaine dernière par les chefs des établissements publics de l'île de Ngazidja. Et le spectre d'une année blanche se profile à l'horizon, si elle n'est pas validée par des bulletins de notes pour statuer sur le passage en classe supérieure.

Maoulida Mbaé



Les lycéens chassent leurs professeurs des salles de classe.

## BRÈVE

## Mahamoud Mohamed Elarif est sorti de prison

*Placé en mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Koki il y'a deux semaines de cela, Mahamoud Mohamed Elarif, coordinateur régional du Juwa à Anjouan vient d'être libéré.*

Cette arrestation a eu lieu après qu'une manifestation ait éclaté à Mutsamudu à l'initiative des militants du parti de l'ancien Rais, Ahmed A. M. Sambi. Les manifestants réclamaient entre autre le rétablissement de la Cour Constitutionnelle et la liberté de circulation des citoyens. Pour rappel, Mahamoud Mohamed Elarif a été déclaré coupable par le tribunal de Mutsamudu d'avoir organisé une

manifestation non autorisée.

Il avait été condamné à une peine de six mois dont quinze jours fermes et une amende soixante-quinze (75) mille francs le 19 mai dernier par le tribunal. Quant aux deux autres militants, Houssam Mouhidine, conseiller à l'éducation du gouverneur, Charkane Ali François alias Zola, conseiller du gouverneur en charge de la culture, jeunesse et sport, accusés de complicité d'attroupement non armé, ils sont libérés il y'a déjà une semaine. Le partisans de Sambi et leurs alliés de l'opposition ont multiplié ces dernières semaines les actions de protestation contre ce qu'ils appellent « la dictature du président Azali »



Mahmoud Mohamed Elarif coordonnateur du parti Juwa à Anjouan libéré de prison.

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza

Maoulida Mbaé

Mohamed Youssouf

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariam Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS

## Des tricycles motorisés pour ramasser les ordures dans la capitale

*Le problème de collecte des déchets dans la capitale ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir. La mairie a annoncé hier l'arrivée de tricycles motorisés pour assurer le ramassage des ordures à Moroni. Une mesure que Cheikh Ali Bacar Kassim, l'adjoint au maire de la capitale, entend pérenniser et améliorer.*

**"C**ertains d'entre vous ont constaté la circulation de motos à trois roues dans la capitale ces temps-ci. Cela fait partie de nos actions pour répondre aux attentes de la population », a annoncé Cheikh Ali Bacar Kassim, maire de Moroni, hier dans un point de presse. Les tricycles

motorisés sont destinés au ramassage des ordures à Moroni.

9 mois après la mise en place d'une éco-taxe pour financer la collecte des déchets (1500 fc par foyer) avec passage quotidien de camions poubelles dans les quartiers, le constat est criant. La solution préconisée alors par la mairie de Moroni pour en venir à bout des dépotoirs sauvages dans la capitale a failli. Pour les riverains, la faute incombe aux autorités sanitaires qui ne procédaient pas comme promis, de façon régulière, au ramassage des ordures.

« Les camions n'étaient pas adaptés », a reconnu le maire. Les nouveaux engins, 17 en tout, sillonnent la capitale et procéderont au ramassage des ordures. « Cela faci-

litera la population et lui évitera de sortir les déchets puisque les motos se rendront directement sur place », a dit le maire qui reconnaît que tout n'est pas encore « tout à fait au point ».

Dans la foulée, Cheikh Ali Bacar Kassim, a annoncé que la mairie pourrait rendre publique la liste des mauvais payeurs « dans les jours à venir ». Pour lutter contre les dépotoirs sauvages, le maire assure que le coupable se verra dans l'obligation de régler une amende allant de « 50 000 à 75 000 francs comoriens ». Autant de mesures qui laissent penser que la crise des déchets à Moroni touche à sa fin.

Ibnou M. Abdou



Cheikh Ali Bacar Kassim Adjoint Maire de Moroni devant la presse

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## Vers une hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes

*C'est aujourd'hui que se termine à l'hôtel « Café de la Paix », un pré-atelier de trois jours qui doit aboutir prochainement à l'établissement d'une liste nationale hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes dans notre pays. Les participants viennent de différentes institutions scientifiques du pays (Université, Cndrs, Inrape etc.).*

**S**elon la définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) : « une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont

l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives. »

C'est sur la base de quelques six cents espèces introduites répertoriées dans la littérature, que les techniciens se sont menés leur travail. Quelques trois cents trente transects (ou postes d'observation) ont été utilisés. Ainsi différents milieux ont donc été sondés comme les forêts, les champs, routes, jardins, friches industrielles et agricoles etc...

Au cours du pré-atelier les techniciens ont eu à vérifier le nom scientifique, le nom vernaculaire, son origine naturelle et sa distribu-

tion sur le plan mondial. Déterminer l'usage de la plante par exemple si c'est ornemental, médicinal, fourragère etc.... Voir aussi s'il existe un usage spécifique de ces espèces dans le pays.

Il s'agissait entre autres d'évaluer son abondance et son agressivité dans le milieu. Le pré-atelier avait à faire un croisement des données dans les différents milieux et de définir les statuts des uns et des autres.

Pour Yahaya Ibrahim le coordinateur du projet, tout ce travail devrait permettre d'avoir des

connaissances précises sur les menaces qu'engendrent les espèces exotiques envahissantes et de ce fait pouvoir mieux affiner la stratégie de lutte qui doit être élaborée.

A l'heure qu'il est, il est difficile de déterminer la taille de la menace, même si certains secteurs comme le monde paysan se trouvent confrontés à d'énormes problèmes liés à la prolifération de certaines de ces espèces.

L'atelier national prévu du 18 au 23 juin avec la participation d'experts régionaux devrait valider la liste hiérarchisée de notre pays et

permettre à la population de se faire une idée plus précise du rôle néfaste que peuvent jouer les EEE.

Nos îles doivent prendre la mesure des efforts à faire pour protéger nos ressources face à des gestes inconsidérés qui consistent à ramener au pays des espèces sans avoir pris au préalable le temps de se renseigner sur la nature de l'espèce que l'on ramène au pays. Rappelons que le projet Inva'Ziles est financé par l'Union Européenne sous la tutelle technique de l'IUCN.

Hachime Abdérémame



Pré-Atelier InvaZiles

Prières aux heures officielles  
Du 26 au 25 Mai 2018

Lever du soleil:  
06h 19mn  
Coucher du soleil:  
17h 49mn

Fadjr : 05h 07mn  
Dhouhr : 12h 08mn  
Ansr : 15h 04mn  
Maghrib : 17h 52mn  
Incha : 19h 06mn



## AVIS D'APPEL D'OFFRES



**Appel à candidature : l'Etude sur les besoins énergétiques et étude pour la mise en œuvre d'un système photovoltaïque à la Maison des Nations Unies**

Le PNUD lance un appel à candidature pour l'étude sur les besoins énergétiques et étude pour la mise en œuvre d'un système photovoltaïque à Maison des Nations Unies en Union des Comores.

Les soumissionnaires dans ce domaine et intéressés par cet appel d'offres sont priés de bien vouloir prendre connaissance des Termes de Références dans:

[http://procurement-notices.undp.org/view\\_notice.cfm?notice\\_id=46683](http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=46683)  
<https://www.ungm.org/Public/Notice/72284>

**Les offres devront parvenir  
au PNUD – Comores au plus tard le 08 juin avant 12 heures,  
heure des Comores**

## FOOTBALL : COUPE COSAFA EN AFRIQUE DU SUD

## 2e journée catastrophique pour les Cœlacanthes

*Le rêve comorien s'estompe. Les divinités du stadium Old Peter Makaba du Limpopo (Afrique sud) continuent à nous tourner le dos, à l'occasion du « Cosafa Cup 2018, senior ». Le duel avec les Mozambicains (3-0) du mardi 29 mai dernier, illustre la colère de ces dieux. De l'autre côté, les Barea malgaches confortent leur ambition pour la 1ère place de la poule (A), synonyme de qualification aux quarts des finales. Ce soir, on les affronte, théoriquement sans grande conviction.*

**E**n Afrique sud, dans la province de Limpopo, l'espoir d'une qualification pour la suite de la compétition devient chimérique pour les Comores, qui comptabilisent juste un point, comptant pour le « Cosafa Cup 2018, senior » avec un seul point derrière Madagascar (4), Mozambique (3) et Seychelles (2). De la 2e place, ils s'effondrent en lanterne rouge. Pour les Cœlacanthes, la suite de la compétition n'est que du tourisme, après avoir brillé par son absence en 8 ans pour difficultés budgétaires.

En clair, les ambitions como-



Match Mozambique contre Comores

riennes pour la 1ère place de la poule (A) sont utopiques. La 3e et dernière journée de ce soir, face aux dinosaures malgaches, se transforme en tourisme. Pour cette compétition, la formule technique appliquée

est moins bénéfique aux huit pays constituant les poules (A) et (B), considérés comme moins cylindrés. Ils occupent de timides places dans la zone australe et doivent s'entretenir auparavant. Le meilleur de

chaque poule affrontera en quart des finales les «grands» de la compétition : Afrique du sud (hôte), Leshoto, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe (tenant du titre).

## Courage et persévérance

Jeitoso (39e) et Miquissonne (44e et 72e) s'avèrent les Mozambicains bourreaux des Comores. Le « Cosafa Cup senior » étant un tournoi annuel opposant les équipes nationales, membres du Conseil des Associations de Football en Afrique Australe, la porte de l'édition 2019 reste entre-ouverte pour Saïd Ali, patron de la fédération. Bien avant la compétition, le coach Amir Abdou avait dit, entre autres : « Je pense qu'il faut prendre tous les paramètres et être réalistes vu nos conditions de travail. Tenant compte aussi du fait que la compétition se déroulera en plein mois de ramadan, il nous faudra beaucoup plus de temps de préparation ».

Malheureusement, même le déplacement avait suscité le doute. Sachons que sans préparation et sans certitude de participation, une équipe, aussi riche technico-tactiquement qu'elle soit, ne peut créer une surprise. Membres du staff administratif et technique des Cœlacanthes, restez persévérants et courageux.

**Bm Gondet**

## REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

**PROMO**  
110 000KMF\*  
Aller/Retour

Plus d'info

**+269 328 69 69**

\*Voir conditions en agence et sur [www.flyabaviation.com](http://www.flyabaviation.com)



**AB Aviation**

# La famille Mchangama

## La déforestation

*Détruire les forêts est une pratique néfaste qui augmente les effets du changement climatique*

### Planter des arbres, ça protège le climat!

Le grand-père Mchangama qui est cultivateur de vanille, tombe sur deux jeunes hommes qui font du charbon avec le bois des arbres qu'ils ont coupés dans la forêt.

#### Personnages :

**Le grand-père Mchangama, cultivateur de vanille**

**Coupeur d'arbre 01**

**Coupeur d'arbre 02**

**Grand-père Mchangama :** Quoi ? Hein ? Que faites-vous ? Alors comme ça vous coupez les arbres de la forêt ? Mes enfants ! Rendez-vous compte du danger que vous êtes en train de faire courir à cette forêt ?

**Coupeur 01 :** Quoi ? On ne fait rien de mal. Inutile de vous mettre dans vos états. Et si on y mettait le feu ? Que diriez-vous ?

**Grand-père Mchangama :** Savez-vous que ce n'est pas bien de couper les arbres sauvagement comme ça ? Vous mettez le sol à nu et vous fragilisez sa structure !

Quand arrivent les pluies, la terre est emportée et cela provoque des inondations qui détruisent tout sur leur passage. C'est un danger pour nous, les habitants de la vallée.

**Coupeur 01 :** Mettre le sol à nu ? Comment ? Il n'y a que les humains qui peuvent être nu. Ha, ha, ha !

Tu ne nous feras pas changer d'idée, vieux chenapan. Ha, ha, ha !

Ah, Depuis fort longtemps, c'est notre moyen de subsistance.

**Coupeur 02 :** Oui c'est ça. On coupe les arbres. On fait du charbon et alors !

**Grand-père Mchangama :** Ok ! Il semble que vous vous entêtez déjà. Voyez-vous mes enfants, les forêts sont des formations végétales indispensables à la vie sur Terre. Elles sont des sources de nourriture pour l'homme et de refuge pour de nombreux animaux. On y trouve du bois pour faire des meubles et des maisons, mais aussi des plantes qui fournissent des médicaments et d'autres pour tisser des vêtements...

De plus, les forêts abritent de zones uniques possédant une grande richesse en biodiversité qui n'existe qu'aux Comores mais qui sont menacées par l'activité humaine.

Vous savez ce que c'est que la biodiversité ?

**Coupeur 01 :** La biodiversité, c'est quoi ? Ça se mange ?

**Grand-père Mchangama :** Mais non ! La biodiversité, c'est la diversité de la vie sur la Terre avec tous ses écosystèmes et ses espèces

animales et végétales ainsi que les interactions entre eux.

Regardez comme c'est beau !

**Coupeurs 01 et 02 :** Mais pourquoi nous dire tout ça ?

**Coupeur 02 :** Nous, on coupe le bois, on le brûle et c'est ce charbon qui sert pour faire la cuisine. Nous on vend le charbon, c'est suffisant pour nous. C'est tout !

**Grand-père Mchangama :** Et bien, pour être clair, la coupe illégale de bois provoque la déforestation, c'est-à-dire qu'à force de couper n'importe quels arbres sans qu'ils aient le temps de grandir, vous détruisez complètement la forêt et il ne reste plus rien. Je vous l'ai déjà dit, le sol devient fragile et pauvre, les récoltes diminuent et quand il pleut fort, cela provoque des coulées de boue...

**Coupeur 02 :** Coulée debout ? Où coulée assise ? Moi, la coulée que je connais, c'est le quartier de la coulée, à Moroni, en haut du Volo Volo !

**Grand-père Mchangama :** Mais non ! Ni coulée debout, ni coulée assise. Karadhiiiiiii. Vous avez bien vu ce qui se passe chaque année à la Grande Comore dans les régions de Bambao Sud et Hambou mais aussi à Anjouan et à Mohéli ! Plein d'inondations !

Tout cela est provoqué par les bucherons et les petits agriculteurs itinérants comme vous. Ils coupent les arbres à la tronçonneuse, ils défrichent et brûlent la forêt et les champs pour semer. C'est à cause d'eux que notre environnement est détruit !

**Coupeur 01 :** Comme tu le dis si bien. C'est eux, c'est pas nous. Ha, ha, ha !

**Coupeur 02 :** De toutes façons, c'est notre seul moyen de gagner de l'argent !

**Grand-père Mchangama :** Je sais que ce n'est pas facile, mais faites comme moi ! Un arbre coupé, 15 de plantés. Si vous ne replantez pas, vous n'aurez plus rien à couper demain et il n'y aura plus de forêts pour nos enfants.

Moi, je me suis mis à la culture de la vanille. Je plante des pignondindes, des gliricidia sur lesquels j'accroche mes lianes de vanille. C'est comme ça que j'aide à maintenir la couverture végétale dans les champs. Et vous, si vous plantez des arbres forestiers et fruitiers, vous aurez du bois de qualité, des



fruits et, en plus, vous aiderez aussi à maintenir la couverture végétale naturelle des Comores.

**Coupeur 02 :** Je vois. Qu'est-ce que tu en penses mon frère ? Car, si j'ai bien compris les forêts sont indispensables pour la structure et la qualité des sols.

C'est ce que dit grand-père ! Il dit que les arbres couvrent et protègent le tissu du sol, comme une couverture naturelle.

**Coupeur 01 :** Moi, je ne comprends pas toujours ce que vous dites. Je vois que nous allons mourir de faim et de froid si l'on ne vend pas du charbon, avec ou sans couverture !

**Grand-père Mchangama :** Effectivement ! Si nous utilisons les ressources naturelles, il faut les utiliser intelligemment pour que nos enfants et nos petits enfants en profitent aussi ; c'est ce que l'on appelle « le développement durable ».

Il faut comprendre que les forêts stabilisent le sol et ça évite la dégradation des terres. On réduit l'érosion que provoquent les pluies et on maintient le cycle alimentaire des sols.

Regardez comme c'est beau !

Vous voyez, les nutriments remontent dans les arbres par la sève puis vont dans les feuilles qui font la photosynthèse, puis les feuilles tombent et se décomposent et vont nourrir le sol et tous les insectes et c'est un merveilleux cercle de vie...

**Coupeur 01 :** Bon, c'est vrai que vu comme ça, la forêt c'est magnifique !

**Grand-père Mchangama :** Il est aussi important de savoir que les forêts aident à reconstituer les réserves d'eau potable sou-

terraines. On appelle ça les nappes phréatiques. Elles sont indispensables car elles contiennent l'eau potable que nous buvons tous les jours.

**Coupeur 01 :** Merci beaucoup pour vos conseils, grand-père mais comment pouvons-nous faire pour gagner de l'argent et nous nourrir ?

**Grand-père Mchangama :** Je vous propose de venir au Club Nature et Biodiversité que nous avons créé avec des amis et des jeunes comme vous. Nous proposons plusieurs formations professionnelles et des solutions pour arrêter de couper le bois. Et surtout, nous faisons des campagnes de reboisement.

Quand vous viendrez, je vous donnerai des plants de fruitiers pour les faire pousser dans les champs de vos familles et de jeunes arbres pour les planter ici dans la forêt, dans votre forêt !

**Coupeurs 01 et 02 :** Oui, super ! Nous allons planter des arbres fruitiers et reboiser notre forêt !

Nous allons appeler les jeunes de notre quartier pour qu'ils viennent aux réunions du Club Nature et Biodiversité et qu'ils participent eux aussi au reboisement des Comores !

**Grand-père Mchangama :** Bien dit mon fils. Alors on se voit samedi matin au Club, voici l'adresse !

**Coupeur 01 :** C'est génial ce qu'il a dit le vieux ! Toute la forêt est bien vivante en fait !

**Coupeur 02 :** Dis, tu crois qu'ils nous écoutent les arbres, là ? ... Ha, ha, ha !

LES COMORES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE TEMPS DE L'ACTION !

**AMCC**  
ALLIANCE MONDIALE  
CONTRE  
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Union des Comores - Union Européenne  
Un partenariat pour le Développement



Ce programme a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'équipe Projet de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique aux Comores et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne